

ESSAI

D'UNE DEONTOLOGIE DU CHERCHEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
EN AFRIQUE (1)

--ooOoo--

-
- (1) Cet ESSAI constitue la 2^o partie de "SITUATION ACTUELLE DE LA RECHERCHE AU GABON & ESSAI D'UNE DEONTOLOGIE DU CHERCHEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE EN AFRIQUE", communication que nous avons rédigée pour le COLLOQUE SUR LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE ET L'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE EN AFRIQUE". (Yaoundé, Cameroun, 10-21 Juillet 1967). Colloque organisé par l'UNESCO.

L'exposé de la situation actuelle de la recherche scientifique au Gabon a permis de saisir certains points brûlants de la politique et administration de la recherche. Ainsi le retard du Gabon en ce domaine est-il imputable à la conception structurale, soubassement des systèmes fédéraux de l'époque coloniale, fondement solide aujourd'hui encore d'aucuns systèmes fédéraux appliqués en Afrique ou conseillés à celle-ci, et dont le défaut capital est, à notre avis, la centralisation. Une centralisation parfois étouffante, véritable frein au développement des autres états fédérés, satellites involontaires de l'état remplissant ou de droit ou de fait les fonctions de capitale de la fédération (1). Et, à notre regard, est capitale de fait d'une fédération l'état fédéré qui, matériellement, est doté de la plupart, et a fortiori, de la totalité des organismes ou directeurs, ou vitaux, ou essentiels... de la fédération ; que cette fédération soit économique ou politique ; qu'elle concerne - et c'est là le double domaine objet de notre réflexion - soit la recherche scientifique, soit l'enseignement supérieur ; - lorsque, - et c'est là son critère essentiel - cette union, cette ORGANISATION (peu importe ici le terme que l'on utilisera si le fond demeure semblable) est à tendance nettement centralisatrice.

AUTRE DEFAUT : LE PREJUGE ERIGE EN CONVICTION

Citons également les difficultés auxquelles se heurte la recherche agronomique au Gabon et qui peuvent se résumer en ces mots : une opinion a solidement conquis les esprits au point d'avoir pour d'aucuns la puissance et l'inébranlabilité de la convic-

(1) Le terme fédération est de moins en moins utilisé. Il est même volontairement évité voire tacitement proscrit en raison des souvenirs dont on garde - et ce passé est encore trop proche pour être oublié - les états aujourd'hui désatellisés. En francophone, nous pensons, par voie de conséquence, aux ex-A.O.F. et ex-A.E.F. Anglophone, nous serait venu à l'esprit - et cela va de soi - un tout autre système. Ce discrédit du terme FEDERATION, pour des raisons multiples et d'inégale valeur morale, a imposé parfois l'obligation, tantôt (alors inconsciemment, pensons-nous) la contrainte de recourir à d'autres vocables. Une sorte d'impératif catégorique fait alors songer à ces trois types d'attitudes et conduites que, à juste titre, K. Mannheim appelle LA MENTALITE IDEOLOGIQUE.

tion et non plus seulement la force fragile de la persuasion : le Gabon n'est pas un pays agricole et ne pourra jamais le devenir, tout ce que l'on tentera dans ce domaine sera finalement voué à échec.

Ne peut-on pas rattacher à cette opinion hélas ! bientôt séculaire (car elle date des premiers temps de la colonisation) plus d'un mal dont souffre présentement la recherche agronomique au Gabon ? Il y a tant d'attitudes et comportements aux motivations si difficilement perceptibles !

TROISIEME DEFAUT : PARFOIS ON IMPOSE AU CHERCHEUR... AU LIEU DE LE CONSULTER

Et les questions de se succéder : quelle politique en matière de recherche agronomique a-t-on adoptée jusqu'ici ? a-t-on fait totale confiance aux spécialistes, à l'organisme (ou aux organismes) spécialisé(s) au(x)quel(s) l'on a fait appel ? confiance éclairée quant aux méthodes à utiliser ; quant au volume de crédits nécessaires calculé et demandé ; quant au terrain à choisir et qui ne doit nullement être imposé par des considérations extra-scientifiques, et extra-techniques.

Un terrain imposé peut être à l'origine de l'échec d'une expérience en matière agricole, échec qui contribuera une fois de plus à renforcer le préjugé à savoir que le Gabon ne peut pas du tout s'ouvrir à l'agriculture. Contribue également, et à coup sûr, à l'échec d'une expérience scientifique et technique un certain volume de crédits accordés, lorsque ce volume est manifestement dérisoire par rapport au calculé et demandé ; car ici, comme en de multiples autres domaines, il y a un seuil vital au-dessous duquel l'expérience est alors sérieusement guettée par l'échec et échoue sûrement.

QUATRIEME DEFAUT : UNE GRAVE FAUTE PROFESSIONNELLE DU CHERCHEUR

Ici alors commence la rétorque ; une rétorque qui s'opère, spontanée, et qui ne peut, sans grave atteinte à l'objectivité, être écartée. Si le volume de crédits accordés était au-dessous du minimum vital, si donc le spécialiste ou l'organisme dont relève ce dernier savait que ce volume de crédits accordés est un facteur fort nuisible à la réussite de l'expérience, pourquoi a-t-il néanmoins accepté de tenter cette expérience ? Si le terrain imposé, et d'une façon plus générale, si ce que l'on a imposé ou même habilement et courtoisement préconisé était un facteur certain d'échec, et si l'organisme spécialisé était à même - il l'est et doit l'être - de prévoir que ce facteur est un instrument d'échec, que ne l'a-t-il pas, et sans

ambages, affirmé ? s'il l'a, mais en vain, affirmé, pourquoi a-t-il finalement accepté cependant cette expérience qu'il savait vouée inévitablement à échec ?

EN RESUME UNE DEONTOLOGIE DU CHERCHEUR ET DE LA RECHERCHE S'IMPOSE

Ici nous débouchons sur ce que nous appellerons une déontologie du chercheur et de la recherche scientifique. Il est des devoirs professionnels, des impératifs catégoriques, face auxquels, tant pour son propre bien moral et social que pour celui du demandeur, aucun chercheur, aucun organisme de recherche ne doit à aucun prix et à aucun moment tergiverser. Et parmi ces devoirs s'inclut celui de ne jamais s'engager dans une entreprise, de ne jamais entreprendre une recherche qui, on le sait, inévitablement échouera parce que tel ou tel facteur, condition sine qua non de la réussite, fait défaut, parce que tel et tel facteurs défavorables voire nuisibles n'ont pas été préalablement éliminés. Il en va de l'avenir même de la recherche, surtout dans les jeunes états s'ouvrant nouvellement à la science et à la technique.

X X
X

Les réflexions ci-dessus concernent aussi bien le demandeur que l'organisme à qui ce dernier fait appel. Il en est d'autres qui concernent un peu plus particulièrement les organismes de recherche et les chercheurs. Elles ont trait au temps minimum à consacrer au travail de terrain.

TOUTE RECHERCHE QUI SE VEUT VALABLE EXIGE UN TEMPS MINIMUM DE REALISATION

Huit années d'exercice et de contact avec le réel nous ont fait constater que doit être consacré à toute recherche psychologique, psycho-sociologique socio-économique etc... (1), bref, à toute recherche concernant, selon la terminologie de Moreno,

(1) Notre énumération n'a¹droit d'englober que ce dont nous pouvons dans une large mesure valablement parler. Nous pensons cependant qu'il doit en être de même en sciences naturelles, mathématiques etc... bref, en toute science ; les unes comme les autres exigeant cogitation et pensée réflexive, donc une certaine période de "gestation".

le "socius" un temps minimum au-dessous duquel, quelle que soit la compétence du chercheur, le travail réalisé n'a point la valeur non seulement de ce que peut et doit produire ce dernier mais encore parfois de ce que l'on est en droit d'attendre.

Nous avons également maintes fois constaté que le plus grand soin prodigué par le chercheur dans la réunification des documents pendant la période de travail sur le terrain ne lui épargne et ne lui épargnera jamais un certain retour, certains retours INEVITABLES, sur le terrain.

Nous citerons à ce propos le fait suivant vécu en 1959 à Pointe-Noire, pendant un dépouillement de documents et la rédaction d'une étude. A la question : "votre femme fut-elle choisie par vous-même ou par un membre de votre famille (préciser le degré de parenté) ?" un interviewé avait répondu : "Mon beau-frère me l'a procurée parce que j'étais devenu célibataire après la mort de ma première femme" (sic). Réponse à éclaircir car il s'agissait des secondes noces de l'interrogé. La lecture intégrale du dossier ne put nous dire si cette deuxième épouse avait été choisie ou bien par le mari de la soeur de l'interrogé ou bien par le frère de la défunte épouse de celui-ci : il y a là deux mentalités, deux manières de penser, d'être et d'agir nullement semblables. La première mentalité - (choix opéré par le mari de la soeur de l'interrogé) - est chose assez courante dans le milieu étudié. La seconde pratique - (choix de la nouvelle épouse d'un individu aujourd'hui veuf par le frère de la défunte femme dudit individu) - EXIGE plus d'une information complémentaire : la femme choisie a-t-elle des liens de parenté avec la défunte (degré de parenté à préciser) ? et, dans la négative, la disparue avait-elle, au moment du choix de la seconde, ou une jeune soeur ou une nièce alors nubile et célibataire ? car il peut y avoir, dans l'ethnie, sororat...etc...; autant de questions indispensables et inéluctables condition "sine qua non" d'une compréhension totale du phénomène examiné.

Nous fûmes obligé d'arrêter notre travail d'analyse et de rédaction et de rechercher ^{dans} Pointe-Noire ledit interrogé dont les éclaircissements nous permirent de continuer notre travail. D'autres cas semblables peuvent être cités.

Ainsi donc le chercheur est-il parfois obligé de retourner sur le terrain pour complément d'informations pendant la période d'analyse, synthèse et rédaction. Ainsi, en conséquence, le chercheur est-il obligé, pendant la période d'analyse des documents, de séjourner un moment dans les lieux mêmes où il a recueilli les docu-

ment qu'il analyse, s'il veut à son travail clarté et consistance, s'il veut cerner le réel dans tous ses retranchements, si, en d'autres termes, il veut épargner à son travail, ces approximations inhérentes à tout travail non approfondi. Et en sciences sociales, un travail ne peut atteindre une certaine profondeur si, aussitôt après la collecte des documents, le chercheur s'éloigne du lieu où ces derniers ont été recueillis. Il s'expose alors à des ambiguïtés, à des confusions et, qui pis est, à des plagiat et pillages, notamment s'il est à son premier contact avec le pays où il a réuni les documents que, ailleurs, il analyse ; et surtout si, d'une part, ce premier contact n'a pas été assez long, si, d'autre part, pour des raisons commerciales, financières, etc..., il doit sortir sans retard son "rapport"

Nous citerons à ce propos l'aventure suivante :

Après des accords avec le gouvernement d'un jeune état africain, un organisme d'études envoya une mission temporaire dans ledit pays. Celle-ci, très limitée dans le temps, devait durer quelque trois mois seulement au terme desquels l'équipe quitta l'Etat en question. Quelques temps après, un rapport était remis au Gouvernement demandeur. Un des lecteurs de ce rapport eut à partir d'un moment de sa lecture une sorte d'arrêt fort bref ; il continua à lire et peu à peu eut l'impression qu'il se lisait. Même plan, même cheminement de la pensée, même pensée, même style, voire parfois les mêmes phrases. Bref, c'était un condensé d'un de ses travaux. Il n'était naturellement cité nulle part. Ce chapitre où il se reconnaissait se terminait par un plan de case : il s'y reconnut également. Un de ses plans de case de monogame de village avait été reproduit "in extenso". Il était - différence simplement perceptuelle ! - à une échelle plus grande. Mais c'est ici que se situe l'erreur, une erreur monumentale : une pièce de la dite case portait chez l'auteur même l'indication suivante : RESERVE A LA TOILETTE. Le plagiaire remplaça cette indication par ce qu'il considérait comme un synonyme : il écrivit à la place : "W.C.". Erreur d'autant colossale qu'il s'agit du levé topographique effectué en 1963 d'une case gabonaise. Si le compilateur avait tant soit peu fréquenté les milieux autochtones il eût vite appris et constaté que la structure du village et, partant, des cases traditionnelles impose une bonne distance entre les W.C. et la case - (que celle-ci soit case-habitation ou case-habitation-cuisine), car le système des fosses sceptiques n'est pas pratiqué dans les villages : c'est un apport du

monde occidental et qui n'a pas encore acquis droit de cité dans plus d'un centre administratif (sous-préfecture etc.) dudit Etat. CETTE GRAVE ERREUR EST IMPUTABLE AU TEMPS TROP COURT CONSACRE AU TRAVAIL SUR LE TERRAIN.

D'autres cas peuvent également être cités.

EN RESUME

Ainsi donc est à déconseiller, - n'hésitons pas de dire ce qui, pour le bien même de la recherche, doit être dit -, ainsi donc est à refuser toute mission dont le contact avec le lieu de réunification des documents serait limité à la seule période de réunification de ces derniers, si le chercheur n'a jamais séjourné auparavant dans les pays qu'il doit étudier. C'est là une norme à l'observation de laquelle doivent veiller tant les organismes de recherche que les demandeurs (organismes publics, privés des jeunes Etats notamment). Il en va du financement, et partant, de l'avenir même de la recherche dans les jeunes Etats s'ouvrant nouvellement à la science et à la technique. Car il y a une certaine superficialité, un certain non-approfondissement que tout individu tant soit peu cultivé détecte. Et le nombre de pages ici n'obnubilent pas toujours. Et la généralisation - cette tendance qui nous guette tous, - jouant, un discrédit est jeté sur la recherche en général : on sera réticent dans le financement. Or, il n'est pas possible, avons-nous dit plus haut, de faire de la bonne recherche si un volume minimum de crédits n'est pas obtenu.

La qualité des premières recherches demandées par les Etats africains dès les premiers temps de leur indépendance a, dans une mesure nullement mince, contribué, par le truchement du financement, à l'expansion ou à la régression ou à la stagnation de la recherche dans chacun desdits jeunes Etats.

---ooOoo---

Libreville, juin 1967

COLLECTION " **S**CIENCES **H**UMAINES **G**ABONAISES "

Articles & Communications Sociologiques

(1962 - 1972)

par Laurent BIFFOT

Publié par le CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE & TECHNOLOGIQUE (CENAREST) dans le cadre de l'INSTITUT DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES (I.R.S.H.) (Ministère de la Recherche Scientifique chargé de l'Environnement & de la Protection de la Nature).

Mai 1977

Biffot Laurent (1977)

Essai d'une déontologie du chercheur et de la recherche scientifique en Afrique

In : Articles et communications sociologiques (1962-1972).
Libreville : CENAREST, 213-219. (Sciences Humaines
Gabonaises)

La Politique Scientifique et l'Administration de la Recherche en Afrique : Colloque, Yaoundé (CM), 1967/07/10-21